

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME ET LA FUNCTION PUBLIQUE
QUE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FUNCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECREE N° 86/140 / du 27/01/86
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME ET LA FUNCTION PUBLIQUE
QUE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Tortant intégration et nomination de Monsieur
MAMADOU KOKOLO Jean dans les rangs de
la catégorie A hiérarchie I des Services
Administratifs et Financiers - S.A.F - (Admi-
nistratif Général)

LE PREMIER MINISTRE,

(VISAS :

(/u la Constitution du 3 Juillet 1970 ;

(/u la loi n° 57/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonna-
ce n° 510/84 du 23.3.1984 portant ratification de certaines dispositions de la
Constitution du 3 Juillet 1970 ;

(/u la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut général des fonction-
naires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21.4. 1956 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/421 du 20.12.1962 fixant le statut commun des ca-
dres de la catégorie A des S.A.F ;

(/u le décret n° 62/130/FF du 3.5.1962 fixant le régime des rémunera-
tions des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FF du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/107/FF du 5.7.1962 fixant les catégories et hié-
rarchies des œuvres créées par la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut géné-
ral des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/128/FF du 5.7.1962 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FF-IE du 26.3.1963 fixant les conditions lors
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent suivre les fonction-
naires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/5/FF-IE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/47/ du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n° 62/107/FF du 5.7.1962 fixant les échelonnements indicatifs
des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 6.6.1984 portant nomination du Premier
Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérieurs
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approba-
tion des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situa-
tions administratives des Agents de l'Etat ;

(/u la lettre n° 1342/MRESS-CIN-IE du 27 Avril 1985 du Directeur de
l'Orienteur et des Dourses transmettant le dossier de candidature constitué
par l'intéressé ;

- SECRETE -

.../...

ARTICLE 1ER.— En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur M'VOUNGOU KOKOLO Jean, né le 2 Juin 1954 à Fouta, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises, obtenu à l'Institut d'Administration des Entreprises de Grenoble (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Etat-général, indice 710.

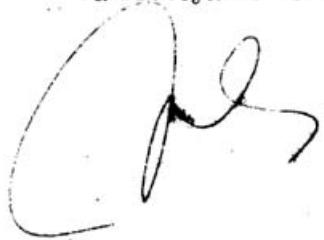
ARTICLE 2.— L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche;

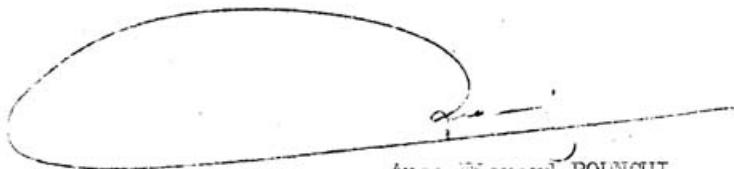
ARTICLE 3.— Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BAMAKO, le 27 Janvier 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Réforme de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MANSIOMA


André Mouard POUNGUÉ

AMPLIATIONS :

JOKPC.....	1
DGPP.DCPCE.....	3
DGPCE/BST.....	2
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
M.I.P.....	2
INTERASSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/BC.....	2/-

